

La cohérence de la démonstration des inégalités sociales qui sont renforcées par les inégalités devant l'impôt, et en particulier le fait que les super-riches payent proportionnellement beaucoup moins d'impôt que ce qu'ils devraient le faire, faite par Gabriel Zucman et Emmanuel Saez (Le triomphe de l'injustice, Points-Essai, 2020), est absolument convaincante, les arguments très cohérents.

La seule chose qui pourrait nuire à l'efficacité de la démonstration, est que la force de cette argumentation repose en partie sur le fait d'accepter un mythe (ou un hold-up idéologique) sur la question de la gestion des entreprises. Ce mythe est né dans les années 70, même avant, avec les travaux de l'Association du Mont Pèlerin, essentiellement en théorie financière, en affirmant que les entreprises devaient avoir un seul objectif, créer (il serait plus juste de dire capter) de la valeur pour les actionnaires

La réalité des pratiques managériales et de gestion des entreprises depuis plus de 50 ans, a érigé ce mythe en dogme accepté par toutes et tous par la force de la domination culturelle. La bataille idéologique a été perdue sur ce terrain-là. Les actionnaires gèrent et considèrent l'entreprise comme si elle leur appartenait, avec l'aide des managers, des responsables, des dirigeants, formés dans les écoles de commerce et les universités, nourris au biberon de l'Ecole de Chicago. Les cadres ainsi formés sont allés appliquer ces recettes et ces principes dans les entreprises, transformant ce mythe en réalité. Ainsi a été validée la confusion savamment élaborée, entre détention d'une créance, d'un titre de participation sur/dans une entreprise, et propriété de l'entreprise. Or l'entreprise créée sous forme de capitaux (SA, SAS, SCA) est une personne morale à la différences des entreprises individuelles, en nom personnel, et donc dotées d'une personnalité juridique rendant impossible toute appropriation par autrui (Refonder l'entreprise, Segrestin Hatchuel, Seuil, 2012). Ce sont bien les premières qui comptent, celles qui pèsent sur la création de valeur, sur les marchés financiers, sur les contraintes budgétaires, sur les contraintes de financement de l'ensemble des (autres) entreprises. A partir de là, on entérine le fait que seuls les actionnaires ont leur mot à dire.

Si à court terme il est nécessaire, économiquement, socialement, culturellement, de se battre pour une fiscalité plus juste, il est tout aussi important, si on veut réellement lutter contre les inégalités, de s'attaquer au cœur du système, c'est-à-dire la gestion des entreprises. Cela a été tenté

dans les années 80-90 par Paul Boccard, et un certain nombre d'autres économistes, issus de la section économique du PCF et de celle de la CGT, pour intervenir dans les gestions mais avec d'autres critères que ceux habituellement retenus. Il s'agissait de ne plus se centrer sur le profit, mais sur la valeur ajoutée, ses conditions de production, de répartition, et les finalités des financements auxquels elle doit servir: formation, reconversion, recrutement, fiscalité, cotisation, investissement, recherche, etc. Cette fenêtre d'opportunité s'était ouverte dans les années 80 avec les lois Auroux de 1981, reconnaissant aux comités d'entreprise de nouvelles prérogatives en matière économique et de droit d'information sur la gestion de leur entreprise. Cette bataille a été perdue du fait d'un double mouvement. Le premier était celui de la domination des enseignements des écoles de commerce et universitaires en matière de conseils aux entreprises qui considéraient de fait que les entreprises appartenaient aux actionnaires, et donc qu'il fallait "simplement" que l'entreprise soit bien "gérée", c'est à dire selon son objet social et selon les intérêts des parties prenantes sous la domination des actionnaires. Le second prenait sa source dans l'histoire du mouvement syndical qui considère dans sa majorité, que la gestion des entreprises n'est pas l'affaire des salariés. Les conséquences de cela est qu'alors on en est réduit à déléguer aux dirigeants de l'entreprise et à l'État, la gestion du système productif et de ses entités, et la lutte contre les inégalités.

Cet échec est venu renforcer la difficulté, en tout cas sur le long terme, de se battre sur la réappropriation de cette organisation qu'on appelle l'entreprise, et en particulier de cette entreprise de capitaux qui, dans l'état actuel des choses, exclut de son fonctionnement, si ce n'est en tant que simple exécutant, la masse des salariés et des travailleurs.

C'est d'autant plus dommageable qu'il existe un certain nombre d'exemples et de structures comme les coopératives ouvrières de production ou les trusts du monde anglo-saxon, telles Mondragon, les Verreries Ouvrières d'Albi, Duralex, Le Relais, ou John Lewis Partnership en Angleterre, qui ouvrent d'autres perspectives. Non seulement elles sont fondées sur le principe de « un homme, une voix », et non pas « une action, une voix », mais surtout, montrent que les titres détenus peuvent ne pas être soumis à l'évaluation des marchés financiers et leurs exigences. Il est donc possible de s'organiser et de s'émanciper de cette domination impérialiste de la création de valeur actionnariale, de sa maximisation, qui va de pair avec la lutte pour une fiscalité plus juste en réduisant, entre autre, les possibilités d'évasion fiscale.